



Mgr Vincent Jordy : « Il faut alerter sur les effets pervers que pourrait avoir cette législation »



Vice-président de l'épiscopat, M^{gr} Vincent Jordy explique au *Figaro* comment l'Église de France va renforcer sa communication pour mieux entrer dans le débat sur le projet de loi fin de vie.

LE FIGARO. - Comment allez-vous concrètement vous opposer au projet de loi sur la fin de vie ? M^{GR} VINCENT JORDY .

- Nous avons dit clairement notre désaccord à propos de ce projet de loi qui, même s'il ne le dit pas explicitement, ouvre la porte à l'euthanasie et au suicide assisté, relativise les soins palliatifs et conduit à une forme de « dévoiement de la fraternité ». Nous savons aussi que le sujet de la fin de vie est complexe et délicat. Nous voulons donc continuer à informer et à questionner à propos d'un projet de loi qui ne nous semble pas bon.

Vous renforcez la communication des évêques sur ce thème. L'enjeu n'est-il pas avant tout politique et parlementaire ?

La mise en place d'un porte-parolat dédié de quatre évêques nous permet d'être plus présents dans le débat. Cette décision vient surtout prolonger le travail que nous faisons en amont depuis plus d'un an et demi avec de nombreux partenaires associatifs, des soignants, des éthiciens, des juristes. La question de la fin de vie demande de la compétence. Ce travail de fond que nous menons permet aussi, par exemple, de nous informer quant aux effets négatifs induits par des législations similaires dans des pays où elles sont déjà mises en œuvre : en Suisse, en Belgique, au Canada, etc. Nous ne négligeons aucune dimension de ce sujet essentiel, y compris la dimension économique et sociétale. En Oregon (États-Unis), la crainte d'être un fardeau est évoquée par 46 % des personnes qui demandent le suicide assisté. Si l'enjeu est politique, il faut prendre toute la mesure sociétale de cet enjeu.

À Lourdes, M^{gr} Éric de Moulins-Beaufort, président des évêques, a admis le mot « lobbying » : menez-vous un lobbying d'Église ?

M^{gr} de Moulins-Beaufort a utilisé le mot « lobbying » avec un trait d'humour pour apaiser les fantasmes de ceux qui imaginent qu'il s'agirait là de notre mode d'action. L'Église

catholique n'est pas un syndicat ou un parti. Elle fait résonner la parole du Christ. Sa mission est d'éclairer les consciences de ceux qui veulent bien l'écouter. Le président de la République, au Collège des Bernardins, en 2017, comptait sur notre liberté et notre sagesse. Sur le plan national, des évêques ont été auditionnés dans toute la phase préparatoire au projet de loi. Des rencontres ont eu lieu au ministère de la Santé. Le président de la République a invité les cultes à l'Élysée pour des temps d'échange sur le sujet. Nous avons déjà eu de nombreuses rencontres avec des parlementaires, les évêques en ont dans leurs diocèses avec leurs élus de terrain. Le travail va se poursuivre là aussi. Mais je pense que rencontrer les élus ou leur écrire est aussi de la responsabilité des laïcs catholiques. Cet enjeu démocratique ne relève pas de la seule responsabilité des évêques.

« Nous lutterons », a prévenu M^{gr} Laurent Ulrich, archevêque de Paris. Voulez-vous convaincre ou faire pression ?

Là n'est pas la question. J'ai déjà précisé quel était notre mode d'action. Mgr Ulrich a eu raison de dire que nous lutterons. Dans le sens où nous ne renoncerons pas à défendre ce

que nous croyons juste. En particulier en alertant et en sensibilisant le plus grand nombre sur les effets pervers que pourrait avoir la législation envisagée sur l'équilibre de notre société, en particulier sur les personnes les plus fragiles, les personnes isolées, qui n'auront pas de vraie liberté. Comme l'a écrit le journaliste Pierre Jova récemment dans un livre sur les effets de l'ouverture à l'euthanasie en Belgique : « *La liberté est illusoire quand l'esprit est captif d'un processus morbide.* » C'est pour cela que nous lutterons sans négliger les moyens spirituels.

Les annonces de Catherine Vautrin sur l'accélération de la mise en œuvre des soins palliatifs vous paraissent-elles crédibles ?

Ces annonces étaient attendues et vont bien sûr dans le bon sens. Mais seront-elles suivies d'effet ? La parole pu-

blique est souvent dévalorisée aujourd'hui. Depuis 1999, il y a déjà eu quatre textes à propos des soins palliatifs. Or ce que demandait la loi Leonetti de 2005 et la loi Clays-Leonetti de 2016 n'a pas été pleinement mis en œuvre. Un Français sur deux n'a pas encore accès aux soins palliatifs, c'est cela la réalité aujourd'hui.

Le Vatican vient de publier une sévère condamnation de l'euthanasie et du suicide assisté, ce texte peut-il changer les choses ?

Le Vatican vient effectivement de publier un texte, *Dignitas infinita*, sur la dignité humaine. Ce texte est particulièrement intéressant puisqu'il se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies de 1948. Cette Déclaration avait été publiée juste après le procès de Nuremberg, alors que le régime nazi avait dénié la dignité à de nom-

breuses catégories de personnes pour les exterminer. Cette Déclaration pose comme principe que la dignité n'est pas une qualité que l'on s'attribue ou qu'une institution pourrait attribuer ou enlever à une personne humaine. La dignité est un absolu qui découle du simple fait d'exister, et aucune situation ne peut l'altérer. Affirmer cela n'est certes pas suffisant, mais nécessaire.

La durée potentielle du débat, près de deux ans selon certains, est-elle un atout pour votre combat ?

Le temps sera certainement utile en raison de l'importance et de la complexité du sujet. Nous ne le vivons pas d'abord comme un combat. Mais avant tout comme un débat. ■

Propos recueillis par Jean-Marie Guénois

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ *«Je pense que rencontrer les élus ou leur écrire est aussi de la responsabilité des laïcs catholiques. Cet enjeu démocratique ne relève pas de la seule responsabilité des évêques»*

